



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2019-053

PUBLIÉ LE 13 MAI 2019

# Sommaire

## **Direction des Ressources Humaines et des Moyens**

2A-2019-05-13-001 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE -  
arrêté portant désignation de M. Guillaume LERICOLAIS, sous-préfet, directeur de  
cabinet de la préfète pour assurer la suppléance de la préfète de Corse, préfète de la  
Corse-du-Sud (1 page)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2019-05-13-001

**BUREAU DE LA COORDINATION**

**INTERMINISTERIELLE - arrêté portant désignation de  
M. Guillaume LERICOLAIS, sous-préfet, directeur de  
cabinet de la préfète pour assurer la suppléance de la  
préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud**

PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Direction des ressources humaines et des moyens  
Bureau de la coordination interministérielle  
DRHM/BCI/JD

Arrêté n° \_\_\_\_\_ du **13 MAI 2019**  
portant désignation de M. Guillaume LERICOLAIS, sous-préfet, directeur de cabinet de la  
préfète pour assurer la suppléance de la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,  
Chevalier des Palmes Académiques,*

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2018 nommant M. Guillaume LERICOLAIS, directeur de cabinet de la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 3 août 2018 nommant M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Considérant l'absence simultanée de la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud et du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud

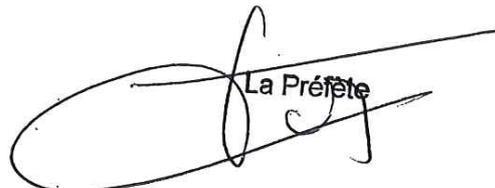
*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Guillaume LERICOLAIS, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète, est chargé d'assurer la suppléance de la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud, dans ses responsabilités départementales, le jeudi 16 mai 2019 de 6 h 00 à 23 h 00.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le **13 MAI 2019**



Josiane CHEVALIER